



Droit à la déconnexion

Mise à jour : Fév. 2024

Durée : 1 jour - 7 heures

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître le cadre légal du droit à la déconnexion
- Identifier les risques liés à l'hyper-connexion
- Concevoir les outils à mettre en place dans son entreprise pour garantir le droit à la déconnexion de ses salariés et collaborateurs

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis spécifiques

PARTICIPANTS

- Responsables RH, managers

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Réflexion de groupe et apports théoriques du formateur
- Travail d'échange avec les participants sous forme de réunion-discussion
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle
- Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluation, des mises en situation et des jeux pédagogiques
- Remise d'un support de cours

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Feuille de présence signée en demi-journée
- Evaluation des acquis tout au long de la formation
- Questionnaire de satisfaction
- Attestation de stage à chaque apprenant
- Positionnement préalable oral ou écrit
- Evaluation formative tout au long de la formation
- Evaluation sommative faite par le formateur ou à l'aide des certifications disponibles

MOYENS TECHNIQUES EN PRÉSENTIEL

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation, équipée d'ordinateurs, d'un vidéo projecteur d'un tableau blanc et de paperboard

MOYENS TECHNIQUES DES CLASSES À DISTANCE

- A l'aide d'un logiciel comme Teams, Zoom etc... un micro et éventuellement une caméra pour l'apprenant,
- suivez une formation en temps réel et entièrement à distance. Lors de la classe en ligne, les apprenants interagissent et communiquent entre eux et avec le formateur
- Les formations en distanciel sont organisées en Inter-Entreprises comme en Intra-Entreprise
- L'accès à l'environnement d'apprentissage (support de cours, labs) ainsi qu'aux preuves de suivi et d'assiduité (émargement, évaluation) est assuré
- Les participants reçoivent une invitation avec un lien de connexion
- Pour toute question avant et pendant le parcours, une assistance technique et pédagogique est à disposition auprès de notre équipe par téléphone au 03 25 80 08 64 ou par mail à secretariat@feep-entreprises.fr

ORGANISATION

- Les cours ont lieu de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

PROFIL FORMATEUR

- Nos formateurs sont des experts dans leurs domaines d'intervention
- Leur expérience de terrain et leurs qualités pédagogiques constituent un gage de qualité

ACCESSIBILITÉ

- Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation. Notre organisme peut vous offrir des possibilités d'adaptation et/ou de compensations spécifiques si elles sont nécessaires à l'amélioration de vos apprentissages

Programme de formation

Présentation de la formation, des participants et de leurs attentes spécifiques

Cadre légal

- Cadre légal
- Rappel de la réglementation liée au temps de travail
- Contenu du droit à la déconnexion
- Implications pour les employeurs
- Point sur ce qui a été mis en place dans votre entreprise à date

Risques de l'hyper-connexion

- Contexte sociétal
- Impacts de l'hyper-connexion sur l'individu
- Impacts de l'hyper-connexion sur l'entreprise

- Identifier les risques inhérents à votre propre structure et à son fonctionnement
- Comment détecter les situations et les personnes à haut risque ?

Mesures à mettre en place

- Adaptation de l'organisation de l'entreprise pour limiter les risques (mesures préventives)
- Construction d'une charte
- Information et formation aux collaborateurs
- Mise en place d'instances de feedback et de partage de bonnes pratiques pour faire vivre et adapter la pratique au quotidien du droit à la déconnexion au sein de la structure

Bilan, évaluation et synthèse de la formation